

Membres en exercice	11
Présents	8
Représenté	0
Votants	8
Exprimés	8
Pour	8
Contre	

COMMUNE DE MARVAL
Haute-Vienne
Séance du Conseil Municipal
du 17 octobre 2025
Délibération n° 60/2025
portant sur la présentation du rapport
d'observations définitives relatif au contrôle des
comptes et de la gestion de la commune.

Le Conseil Municipal de MARVAL s'est réuni à la Mairie le 17 octobre 2025 à 14h30, selon convocation en date du 10 octobre 2025, sous la présidence de Pierre HACHIN, Maire, Marie Linet étant secrétaire de séance.

Présents : Dominique BERTRAND – Sylvain CASSORE - Rachel HAAG – Pierre HACHIN – Edith LEGER - Marie LINET – Renée PIRONNET- Jérôme SUET.

Absentes excusées: Léa BLANC-BRIAND - Carole RELAND.

Absent : Pierre MANDON

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune est soumise à un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes dévolue par l'article L.211-1 du code des juridictions financières. La Chambre a adressé un rapport d'observations définitives et lecture est faite de ce rapport.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code des Juridictions Financières et notamment son article L.243-6 ;

CONSIDERANT que la Chambre Régionale des Comptes a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la commune pour les exercices 2020 et suivants ;

CONSIDERANT que le rapport d'observations définitives a été délibéré le 24 juillet 2025 et transmis le 17 septembre 2025 ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur Pierre HACHIN, Maire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur le contrôle des comptes et de la gestion de la commune.

Marie LINET,
Secrétaire de séance

Fait à MARVAL, le 20 octobre 2025
Pierre HACHIN,
Maire



